

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2024

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne M. RENARD Martial comme secrétaire de séance.
Adopté à l'unanimité.

2. Chasse : Agrément des permissionnaires du lot n°1

Le Conseil Municipal, après consultation de la Commission Consultative Communale de la Chasse, donne son agrément pour les permissionnaires de chasse suivants du lot de chasse n°1 de M. HAESSLER Joachim :

- M. ARTH Christophe, demeurant 9 rue principale 67470 EBERBACH-SELTZ
- M. RICHERT Daniel, demeurant 27 rue principale 67470 BUHL
- M. SCHMITT Pierre, demeurant 1 rue Fronfeld 67470 NIEDERROEDERN,

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du Compte Administratif 2023 de la Commune de NIEDERROEDERN

Sous la Présidence de séance de M. MODERY Alphonse, doyen du CM, le Compte Administratif 2023 est présenté :

Section de fonctionnement

Dépenses :	543 638,53 €
Recettes :	761 598,40 €
Excédent de fonctionnement reporté :	81 158,55 €
Excédent de fonctionnement de clôture :	299 118,42 €

Section d'investissement

Dépenses :	266 074,11 €
Recettes :	146 180,17 €
Déficit d'investissement reporté :	52 076,03 €
Déficit d'investissement cumulé :	171 969,97 €
Restes à réaliser :	3 510,32 €
Déficit d'investissement de clôture :	175 480,29 €

Résultat de clôture de l'exercice : 123 638,13 €

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal, vote le Compte Administratif 2023 à l'unanimité.

4. Vote du Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte de Gestion 2023 de la Commune de Niederroedern du Trésorier et autorise le Maire à le signer par voie dématérialisée.

Adopté à l'unanimité.

5. Affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter le montant de 123 638,13 € au compte 002 et le montant de 175 480,29 € au compte 1068, correspondant au résultat d'exploitation 2023.

Adopté à l'unanimité.

6. Orientations budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des orientations budgétaires pour 2024.

7. Divers

9. a Location du logement n° 3 au 5 rue de la Gare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de relouer le logement n° 3 du 5 rue de la Gare (anciennement M. ZUMBREAN Alexandru).

Adopté à l'unanimité.

9. b Emplacements des bacs biodéchets

Suite à plusieurs remarques et la constante saturation du bac de biodéchets situé à l'angle de la rue Beau Site et de la rue des Merles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déplacer ce bac au niveau du spécial verre rue du Stade pour venir renforcer un autre bac, déjà en place, qui se trouve également régulièrement saturé.

Adopté à l'unanimité.

9. c Nettoyage de printemps

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser un nettoyage de printemps le samedi 6 avril 2024 à 14h.